



WEST'ERN COUNTRY

Maison de quartier de Bourg sous La Roche

61 chemin de la Giraudière,

85000 La Roche sur Yon



REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2026/2027

1. Adhésion

A. Cotisation

La cotisation est valable pour la période du 1^{er} septembre 2026 et jusqu'au 30 juin 2027 et ne sera pas remboursée en cas d'abandon en cours de l'année.

Les cas particuliers éventuels de remboursement sont traités par le Conseil d'Administration à la demande de l'adhérent. **DANS TOUS LES CAS, LE MONTANT DE L'ADHESION RESTE ACQUIS A L'ASSOCIATION.**

Les tarifs pour l'année 2026/2027 sont les suivants :

Adulte

Tarifs	Paiement 1 fois
Adhésion simple à l'association (pas de cours)	20 €
Adhésion + participation 1 cours	90 €
Adhésion + participation 1 cours + cours partner	107 €
Adhésion + participation 2 cours	125 €
Adhésion + participation 2 cours + cours partner	142 €
Adhésion + participation cours partner	54 €
Adhésion + participation 3 cours	160 €
Adhésion + participation 3 cours + cours partner	177 €

NB : L'adhésion simple à l'association est réservée uniquement pour les conjoints, compagnes ou compagnons des adhérents. Elle permet aux non-danseurs de participer aux soirées organisées dans l'année (soirées gâteaux, vœux, AG, etc...). L'adhésion simple couvre aussi l'adhérent contre les dommages causés à des tiers dans le cadre des activités de l'association.

Il est programmé 2 cours de découverte gratuits en début d'année pour tout nouvel adhérent.

B. Formalités des adhérents

- Lecture du règlement intérieur

Adhésion version papier :

- Bulletin d'adhésion : rempli, signé
- Certificat médical ou pas : l'adhérent remplit son questionnaire de santé (qu'il garde !) remis avec le bulletin d'inscription et retourne le talon complété attestant de sa remise ou non d'un certificat médical.

Adhésion version numérique : formulaire accès par un lien (messagerie ou site)

- Bulletin d'adhésion à compléter et prise de connaissance du questionnaire de santé.

A fournir à la rentrée

- Attestation d'une assurance responsabilité civile et individuelle en cours de validité
- Chèque (s) du règlement à l'ordre de West'ern Country 85 (paiement en une ou trois fois)

C. Exclusion

Elle se réserve le droit de refuser toute inscription de personnes tenant ou ayant tenu des propos diffamatoires envers l'association ou un de ses membres.

Tout adhérent ayant fait l'objet d'un avertissement ou d'une suspension temporaire ne peut demander à se réinscrire les saisons suivantes.

2 - Les cours

A. Organisation des cours

Les cours sont animés par une animatrice diplômée salariée de l'Association. Comme le stipule son contrat de travail, elle exerce ses fonctions sous le contrôle et selon les directives de la présidence de l'association par délégation du Conseil d'Administration. Pour chaque niveau, l'animatrice détermine en toute indépendance pédagogique et sans pressions, la liste des chorégraphies enseignées, le choix du niveau réel, la progression sur toute l'année.

L'adhérent peut demander l'apprentissage d'une danse ; l'animatrice décide de sa pertinence ou pas.

L'association West'ern Country en collaboration avec l'animatrice, propose les niveaux suivants :

- **Débutant premiers pas (N 0)** : ce cours est réservé aux personnes qui n'ont jamais dansé de Country, on apprend les pas de base, on prend le temps de les décortiquer et répéter. Tout en se faisant plaisir !
- **Débutant plus (N 1)** : Ce cours s'adresse aux danseurs qui ont découvert la country et qui ont une ou plusieurs années de pratique. Ce niveau permet d'acquérir les pas de bases, d'apprendre le vocabulaire et d'adopter les bonnes positions. Le but est de se faire plaisir sur des danses simples.
- **Novices (N 2)** : Ce cours s'adresse aux danseurs qui veulent découvrir de nouvelles chorégraphies avec des techniques et des rythmes plus variés. Accessible à ceux qui maîtrisent les bases de la danse country.
- **Intermédiaires (N 3)** : Ce cours s'adresse aux danseurs qui ont déjà une pratique assidue et de la maîtrise, qui fréquentent les bals et qui veulent apprendre de nouvelles chorégraphies plus techniques avec des difficultés d'enchaînement et sur des rythmes plus soutenus. Ce cours est accessible aux danseurs possédant un très bon niveau
- **Cours partner** : ce cours est réservé aux danses en binômes qu'ils soient débutants, novices ou intermédiaires.

L'adhérent s'inscrit dans le cours qui correspond à ses attentes dès lors que ses capacités sont reconnues par l'animatrice et peut s'inscrire dans les autres cours d'un autre niveau.

La responsable des cours est la seule compétente pour aider l'adhérent à choisir son niveau et pour décider du passage au cours supérieur ainsi que de la participation de l'adhérent à une prestation.

Il n'est demandé aucune tenue spécifique pour pratiquer la danse country, mais pour une question de sécurité, il est néanmoins conseillé de venir avec des chaussures appropriées (maintien de la cheville).

B. Horaires et lieux

Aucun cours n'est assuré pendant les vacances scolaires.

Les cours auront lieu dans les locaux des Maisons de Quartier aux jours et heures selon le planning suivant :

<i>Niveaux</i>	<i>Maison de quartier</i>	<i>Jours et heures</i>	<i>Volume horaire annuel</i>
Débutants premiers pas	Bourg sous la Roche	Vendredi de 18h45 à 19h45	30h
Débutants +	Bourg sous la Roche	Vendredi de 19h45 à 21h00	37.5h
Novices	Val d'Ornay	Mardi de 20h15 à 21h30	37.5h
Intermédiaires	Bourg sous la Roche	Mercredi de 19h à 20h30	37.5h
Cours « partners »	Bourg sous la Roche	Vendredi selon planning	7h00

Tout changement de cours durant la saison doit être fait en accord avec l'animatrice et le Bureau.

L'association se réserve le droit de modifier ou de supprimer la programmation de certains cours en cas d'indisponibilité des salles (ceux-ci seront reprogrammés à une date ultérieure).

L'animatrice fournit, à l'association par mail les liens des danses apprises afin que les danseurs puissent réviser entre 2 cours : fiches de pas, vidéo cours et démo présents sur le site.

Aptitude au cours et aux manifestations : L'adhérent s'engage à ne pas venir s'il se sent fiévreux ou souffrant, afin de ne pas faire courir de risque aux personnes qu'il serait amené à côtoyer en cours ou lors des activités de l'association.

3 - Communication interne

Les adhérents trouveront sur le site les différents plannings des cours, les dates des différentes manifestations et autres informations.

Des rappels réguliers d'événements, des formulaires d'inscriptions aux différentes manifestations sont transmis par mail. L'adhérent se doit de consulter régulièrement sa messagerie et de répondre positivement ou négativement aux demandes afin de faciliter l'organisation des événements.

4 - Comportement à adopter lors (ou en dehors) des cours :

Chaque adhérent s'engage à respecter les membres du Conseil d'Administration, l'animatrice et les autres danseurs :

- Prévenir l'animatrice ou un membre du bureau en cas d'absence
- Respecter les horaires des cours, (en cas de retard, entrer dans le cours silencieusement ou en cas de départ pour convenance personnelle avant la fin du cours, prévenir l'animatrice et s'éclipser discrètement)
- Afin de ne pas perturber les cours et par respect pour l'animatrice, les discussions personnelles s'effectueront en dehors de la salle. De même, il est demandé de mettre les téléphones portables

sur mode « silencieux », sauf nécessité professionnelle ou urgence personnelle signalée à l'animatrice en début de cours.

- La responsabilité pédagogique des cours est exclusivement attribuée à l'animatrice. Dans un souci de respect et de cohésion, il est demandé à chaque adhérent :
 - * de participer à la totalité de l'enseignement d'une chorégraphie (apprentissage et révisions)
 - * de ne pas se substituer à l'animatrice.
- Aucun comportement anormal et irrespectueux envers les membres, l'animatrice et les autres danseurs lors ou en dehors des cours ne sera toléré.
- Après un entretien avec les personnes concernées et examen de la situation par le bureau, des décisions pourront être prises par celui-ci : avertissement ou suspension temporaire voire exclusion suivant la gravité des faits constatés.
- La présence des enfants (ou mineurs) non adhérent sur la piste n'est pas autorisée lors des cours et lors des soirées.

Les membres du Conseil d'Administration sont à l'écoute de toute suggestion ou toute difficulté éprouvée par un adhérent. Celui-ci peut s'exprimer en toute confiance et sera entendu avec bienveillance.

5- Registre de l'association

Toutes les décisions majeures et collégiales prises par le Conseil d'Administration sont retranscrites dans un registre numérique. Les comptes-rendus de Conseil d'Administration et d'Assemblée générale sont publiés sur le site de l'association à la rubrique « adhérents » accessible à l'aide d'un mot de passe modifié chaque année.

6. Conseil d'Administration / Bureau

Conseil d'Administration	Bureau	BOURON	Patricia	Présidente
		DELAHAYE	Sandrine	Trésorière
		LOÏEZ	Raymonde	Secrétaire
	ALLIGON	Valérie	Chargée de mission	
	BESSON	Christelle	Chargée de mission	
	LANDREAU	Jean-Yves	Chargé de mission	
	LUCAS	Isabelle	Chargée de mission	
	MASSARD-MEUNIER	Francine	Chargée de mission	

7. Démonstrations

L'association pourra effectuer sous contrat des démonstrations de danse country et de ce fait percevoir un cachet qui sera versé en totalité à la trésorerie de l'association. Les personnes désirant participer aux démonstrations le font bénévolement.

L'inscription d'un adhérent à une **démonstration payante ou gratuite** organisée par l'Association est soumise aux conditions suivantes :

- Avoir une pratique conforme à son niveau.

- Être capable de s'auto-évaluer avec l'aide de l'animatrice pour ne pas participer à une danse non maîtrisée, afin de ne pas pénaliser la prestation du groupe
- Être motivé et disponible,
- Répéter seuls les danses choisies par l'animatrice.
- Accepter les programmes et placements définis par la personne responsable de la démonstration (en principe une animatrice sauf en cas d'empêchement).
- Accepter de porter la (ou les) tenue(s) définie(s) par l'Association.

Le groupe de danseurs pouvant varier selon les besoins, les inscriptions des adhérents souhaitant faire les démonstrations seront soumises à l'avis des animatrices et des membres du bureau.

Les adhérents qui souhaiteraient organiser des démonstrations par eux-mêmes s'engagent à ne pas utiliser le nom de l'association.

POUR CONTACTER L'ASSOCIATION

Mail : westerncountrylarochesuryon@gmail.com

Site : www.westerncountry85.com

Tél : [07.81.76.02.45](tel:07.81.76.02.45)